

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT LOUP

Séance du 8 septembre 2026 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle annexe de la mairie de Saint Loup, sous la présidence de Gérard DALIGAULT, Maire en exercice.

Gérard DALIGAULT, Maire en exercice ;

Martine GUÉRIN et, Quentin MEYER, 1^{er}, 2nd Adjoint ;

Jean-Luc MACÉ, Paul BESNARD, Dominique PINSON, Valérie THIEULENT, Nathalie GÉNIN, Jean-Louis GODEY, Laurence BARON, Gabrielle LOPPINET, Pauline THEBAULT et Alexis PORQUET, Conseillers Municipaux ; formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Absents excusés : Sonia CHARBONNEL et Catherine FRANCOIS

Secrétaire de séance : Paul BESNARD

Convocation adressée le 1^{er} septembre 2026
et affichée le 1^{er} septembre 2026

Nombre de Membres en exercice : 15

Présents : 13 Votants : 13

Ordre du Jour

1. Appel nominatif – vérification du quorum et information sur les pouvoirs,
2. Désignation d'une ou d'un secrétaire de séance,
3. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2026,
4. Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées de Ducey année 2025-2026,
5. Participation aux frais de fonctionnement des écoles de St Senier sous Avranches année 2025-2026,
6. Désignation du représentant communal à la Commission Intercommunale du Logement,
7. Travaux de reprise de 19 tombes en août au cimetière communal,
8. Voirie et travaux divers (city stade),
9. Devis garde-corps cimetière communal,
10. Point budget (obtention du solde de subvention pour aménagement rue Abbé Bécherel),
11. Impasse des Ormes, acquisition de la voie,
12. Goûter en Or du dimanche 13 septembre 2026,
13. Repas des Toujours aussi Jeunes du dimanche 4 octobre 2026,
14. Questions diverses.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 30 juin 2026 qui a été transmis aux conseillers.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2026 09 08 01 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES DE DUCEY LES CHÉRIS ANNEE 2025-2026

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de participation aux frais de fonctionnement 2025-2026 de l'école privée Les Saints Pères de Ducey pour 2 élèves scolarisés en maternelle.

La somme demandée est de 1 347.78 € par enfant soit 2 695.56 €.

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le coût moyen départemental des classes élémentaires et maternelles fixé pour l'année scolaire 2023-2024 qui est de 578.17 € / élève pour l'école élémentaire et de 973.14 € / élève pour l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- de participer aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2024-2025 de l'école privée Les Saints Pères de Ducey, à hauteur de 973.14 € / élève pour 2 élèves scolarisés en maternelle (tarifs basés sur le coût moyen départemental).

Le montant de la participation pour l'année scolaire 2025-2026 sera donc de 1 946.28 € pour les 2 élèves de maternelle.

2026 09 08 02 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE SAINT -SENIER-SOUS-AVRANCHES ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Saint-Senier-sous-Avranches à hauteur de 1 020.01 € par élève, pour 2 élèves domicilié à Saint Loup pour l'année scolaire 2024-2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- acceptent de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Saint-Senier-sous-Avranches à hauteur de 1 020.01 € par élève,
- la somme totale de 2 040.02 € sera versée à la commune de Saint-Senier-sous-Avranches.

PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ÉCOLE ANNÉE 2025/2026

EFFECTIF 2026 /2027

ECOLE	NBRE ENFANTS	Tarif	Total	
Avranches/St Martin des Champs	23	Délibération de Avranches le 3/11/2026	0,00 €	27
St Quentin sur Le Homme	16	869,83 €	13 917,28 €	18
St Senier sous Avranches	2	1 020,01 €	2 040,02 €	2
Avranches Privé classe maternelle	7	973,14 €	6 811,98 €	4
Avranches Privé classe élémentaire	6	578,17 €	3 469,02 €	7
Ducey-Les-Chéris	2	1 347,78 €	2 695,56 €	2
Ducey-Les-Chéris Privé	2	973,14 €	1 946,28 €	2
TOTAL	58		30 880,14 €	62

2026 09 08 03 DESIGNATION DU REPRESENTANT COMMUNAL A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

Avec près de 4 000 logements sociaux répartis entre quatre bailleurs, la communauté d'agglomération Mont Saint Michel—Normandie exerce la compétence en matière d'habitat. À ce titre, elle est tenue d'élaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH) et assure la coordination de la politique de gestion de la demande et d'attribution des logements sociaux à l'échelle du territoire.

Dans ce cadre, elle a installé en 2022 sa Conférence Intercommunale du Logement (CIL), conformément aux dispositions des lois « ALUR » et « Égalité et Citoyenneté ».

Le maire de chaque commune est membre de droit, mais il peut se faire représenter, dans ce cas, il est nécessaire de désigner un représentant communal.

Madame Martine GUÉRIN est désignée comme représentante communale pour la commune de Saint Loup.

TRAVAUX DE REPRISE DE 19 TOMBES EN AOUT AU CIMETIERE COMMUNAL

Martine Guérin relate la reprise des 19 tombes réalisée par l'entreprise Lepetit en août.

Le montant total de ces travaux s'élève à la somme de 11 578.00 € TTC

VOIRIE ET TRAVAUX DIVERS - CITY STADE

Quentin MEYER fait part des projets et travaux divers.

Les travaux voirie de l'Impasse des Fresnes sont presque achevés, une tranchée supplémentaire avec gaines a été réalisée pour éviter la casse de cette route lors du raccordement au réseau fibre.

Ces travaux s'élèvent en totalité à la somme de 33 059.57 € TTC.

Les dégradations de l'enduit de la nef de l'église n'étant toujours pas résolues. Un courrier en recommandé avec accusé réception va être adressé à Arnaud PAQUIN, architecte qui était en charge des travaux de restauration de l'église.

Afin de planifier les futurs travaux des abords de la salle de convivialité une réunion de la commission voirie et travaux est fixée au samedi 26 septembre à 10h.

2026 09 08 04 DEVIS GARDE-CORPS ACCÈS CIMETIERE COMMUNAL

Afin de sécuriser l'accès au cimetière communal, il a été décidé la mise en place d'un garde-corps.

A cet effet, des devis ont été demandés.

Devis reçu de la SARL LEFRANC de Saint Quentin sur le Homme pour un montant de 6 600.00 € TTC

Devis reçu de la CMC de Saint Ovin pour un montant de 4 773.60 € TTC

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité retient l'offre de l'entreprise CMC de Saint Ovin pour la somme de 4 773.60 € TTC.

POINT BUDGET

Obtention du solde de DETR, subvention pour aménagement rue Abbé Bécherel à savoir la somme de 15 024.73 € (pour info il a été prévu 15 000.00 € au budget).

DETR de 3 470.00 € pour les fenêtres du logement de la salle non prévus au budget.

Un nouveau CDL référent a été nommé le 2 septembre 2026 il s'agit de Monsieur Julien SERGENT qui était adjoint à la trésorerie d'Avranches avant de rejoindre la mairie d'Avranches puis la DGFIP du Morbihan.

2026 09 08 05 IMPASSE DES ORMES - ACQUISITION DE LA VOIE

Le maire expose au conseil municipal que l'impasse des Ormes n'appartient pas en totalité à la commune, elle est cadastrée en 2 parties à savoir la ZL 209 (1a 31 ca) appartenant à la commune et la ZL 208 (1a 03 ca) appartenant à Gilles et Marielle Delabrousse.

Suite au lotissement de 4 lots de l'indivision Normand, un acte de rétrocession de la voirie à la commune (acte du 14 décembre 2023) a été signé mais il s'avère que l'accès à la propriété de M. et Mme DELABROUSSE n'a pas été incluse dans cet acte. Afin de pouvoir intégrer cette impasse dans la voirie communale, la parcelle ZL 208 doit être cédée à la commune.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- charge le maire de procéder à l'acquisition de cette parcelle à titre gracieux,
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

GOUTER EN OR DU DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026

Martine Guérin et Pauline Thébault exposent les animations qui seront proposées lors de cet après-midi récréatif qui a pour but de sensibiliser la population sur les cancers de l'enfant et de récolter des fonds pour la recherche contre le cancer de l'Institut Gustave Roussy.

Quentin MEYER informe le conseil municipal que les fenêtres du presbytère seront parées d'un éclairage rose en octobre pour « Octobre Rose » et d'un éclairage bleu en novembre pour « Novembre Bleu ».

REPAS DES TOUJOURS AUSSI JEUNES DU DIMANCHE 4 OCTOBRE 2026

Les invitations ont été distribuées jeudi 3 septembre 2026 et les réponses sont à donner pour le 25 septembre 2026.

140 personnes sont invitées.

La participation des conjoints non bénéficiaires est fixée à 28 €.

Les conseillers municipaux sont invités à venir aider à la préparation du samedi après-midi et du dimanche matin et à servir le dimanche midi.

NOMS	Samedi après-midi	Dimanche matin	Service du dimanche midi
DALIGAUT Gérard			
GUÉRIN Martine	X	X	X
MEYER Quentin Absent			
MACÉ Jean-Luc		X	
BESNARD Paul	X		
PINSON Dominique			X
THIEULENT Valérie	X	X	X
GÉNIN Nathalie	A confirmer	A confirmer	A confirmer
GODEY Jean-Louis		X	X
BARON Laurence	X	X	X
CHARBONNEL Sonia			
LOPPINET Gabrielle		A confirmer	
THEBAULT Pauline	X		
PORQUET Alexis	X		
FRANCOIS Catherine			

QUESTIONS DIVERSES

Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

En application de l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021 précitée, le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, a introduit l'article D.731-14 dans le code de la sécurité intérieure.

Cette disposition prévoit la désignation par arrêté municipal d'un chargé des questions de sécurité civile.

Ce correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Le maire ne peut se désigner lui-même pour cette fonction.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- « Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune ».

Il informe périodiquement le conseil municipal de ses actions.

Afin de garantir la mise à jour des informations, il est demandé de communiquer au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours ainsi qu'à monsieur le préfet le nom, les coordonnées du correspondant incendie et secours désigné, avant le 15 septembre 2026.

Jean-Louis GODEY sera désigné comme correspondant.

Transport scolaire

Une demande d'arrêt de bus en haut de la route des Fours à Pain va être demandée à la communauté d'agglomération.

Périphérique Vert

Le maire donne le compte rendu de la réunion à laquelle il a participé, la veille, le projet du Périphérique Vert lancé en 2021 par la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie prend forme la première boucle est quasiment achevée.

Cette dernière traverse les communes d'Avranches (début du parcours), Marcey-Les Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts et Saint-Senier-Sous-Avranches.

La seconde traversant les communes de La Godefroy, Saint-loup, Saint-Martin-des-Champs et Avranches (fin du parcours) est en cours

L'association locale de marche va essayer de programmer une sortie afin de faire cette seconde boucle.

Comité des Fêtes

Le repas des bénévoles du Comité des Fêtes s'est déroulé le vendredi 28 août dernier à la salle de convivialité car cette dernière n'était pas louée.

Il est proposé de réserver la salle pour ce repas le dernier vendredi du mois d'août de chaque année, avis favorable de tout le conseil municipal.

La date de la prochaine réunion du conseil municipal est fixée au Mardi 6 octobre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h40.

Le Maire,

Gérard DALIGAULT.

